

LIQUIDATION ET PARTAGE D'INDIVISION

Liste des pièces et renseignements à produire à l'Office pour étude et devis

Si vous êtes partenaires pacsés =>

- Si la dissolution est de la volonté commune des partenaires, nous adresser - complété et signé par les partenaires - le CERFA numéro 15789-09.
- Si la révocation est unilatérale, nous communiquer la copie authentique de la notification par huissier de justice adressée au partenaire.

+ => Que vous soyez concubins ou partenaires pacsés =>

- Copie de vos pièces d'identité et livret de famille ;
- Copie du contrat de pacs si celui-ci n'a pas été signé à l'étude ;
- Copie titre de propriété (acte d'achat) des biens acquis indivisément (si régime pacsimonial séparatiste) et/ou copie du titre de propriété des biens acquis indivisément et séparément (si régime pacsimonial indivis) {= ou date d'acte si fait à l'étude avant l'année 2000} ;
- Si prêt en cours, copie du contrat de prêt {= ou date d'acte si fait à l'étude avant l'année 2000}, du tableau d'amortissement actualisé et décompte des sommes restant à rembourser ;
- Evaluation des immeubles : le service de négociation de l'étude se tient à votre disposition pour toute évaluation ;
- RIB/IBAN de chacun des partenaires, daté et signé par le titulaire du compte ;
- Cartes grises des véhicules et évaluation (Argus ou professionnel) ;
- Copie des statuts de société à jour et certifiés conforme par la gérance + kbis de moins de trois mois ;
- Copie des relevés de comptes en banque existant (comptes joints) ;
- Coordonnées des avocats s'il y a lieu (la constitution d'avocat en cas de séparation des partenaires pacsimoniaux est facultative).
- ...

**** Provision sur frais de 300 € à verser au jour de la remise des pièces par chèque ou CB
uniquement**

Aucun dossier ne sera étudié sans versement d'une provision sur frais suffisante.